

1. HORAIRES ET MODALITES PRATIQUES

L'association DOMINO organise des accueils de loisirs selon un calendrier annuel communiqué aux parents par affichage, tracts dans les écoles, Internet.

Ces centres de loisirs sont ouverts de 8 h à 18 h à tous les jeunes s'étant acquittés du coût du séjour et ayant rendu leur dossier d'inscription complet à la date indiquée sur les tracts de chaque centre

Accueil des enfants de 8h à 9h - Activités de 9h à 17h - Repas et goûter de 16h pris sur place - Départ des enfants de 17h à 18h (au plus tard)

Ces accueils de loisirs ont pour objectif de permettre aux enfants de se retrouver pour des activités de loisirs dans un cadre sécuritaire répondant aux obligations légales.

2. MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription se fait à la semaine pour tous les participants, exceptionnellement à la journée sur les semaines coupées par un jour férié

Le dossier d'inscription comprend :
1 fiche individuelle d'inscription - 1 fiche sanitaire de liaison
1 copie du dernier avis d'imposition - Le paiement de la session et de l'adhésion

3. MODALITES DE FACTURATION

Dans le cadre de la convention de financement signée avec la CAF, une politique tarifaire modulée selon les revenus est mise en place.

La facturation se fait à la semaine (exceptionnellement à la journée) et le calcul de la somme due se fait en fonction d'une grille de quotient familial comme établie dans le tableau ci-joint.

Les prises en charge CAF, CE seront à déduire sur présentation des justificatifs correspondants lors de l'inscription.

L'Adhésion annuelle à Domino est obligatoire et en sus du montant du centre de loisirs, elle est de 15€ par famille de Fèves et Semécourt et 20€ pour les extérieurs. Tout règlement doit être soldé à l'inscription

2. FONCTIONNEMENT

Le projet éducatif de l'association est affiché dans le hall d'entrée et le projet pédagogique de la session à disposition des parents au bureau de l'association et dans le hall d'accueil durant le centre.

L'accueil des enfants est collectif, la participation active de tous est favorisée (service à table, rangement, goûter, décisions ...)

Les jeunes sont tenus de respecter les horaires quotidiens et nul ne pourra être accueilli après 9h ou ne pourra quitter avant 17h sans justificatif des parents.

Toute absence non justifiée à l'avance ne pourra faire l'objet de remise sur le coût du séjour. Les maladies ou accidents devront être signalés au plus vite et faire l'objet d'une présentation de certificat médical.

Les enfants autorisés par écrit pourront rentrer seuls, les autres devront être recueillis par les parents ou une personne préalablement désignée. Dans un souci de prise en charge par les assurances, nous demandons aux parents de tenir compte de l'heure limite d'accueil après laquelle l'association n'est plus responsable de l'enfant.

A l'inscription, les participants s'engagent à respecter les locaux, le matériel, leurs camarades, ainsi que tous les adultes évoluant lors de cette session, cela comprend :

- respect de l'ordre et de la propreté
- respect des règles de vie et de sécurité
- tenue et langage corrects
- respect des consignes données par les adultes
- aucune violence physique ou verbale ne sera tolérée

Il est rappelé que les parents sont civilement et financièrement responsables des actions de leurs enfants

Une tenue décontractée et adaptée à l'activité et à la météo est vivement conseillée. Prévoir casquette ou veste imperméable suivant le cas. Les sorties prévues vous seront annoncées à l'avance.

Tout objet de valeur (jeux, portable, bijoux...) est à proscrire, Domino se décharge de toute responsabilité en cas de perte, casse ou vol. L'usage du **téléphone portable** durant les horaires d'accueil est interdit et pour éviter tous soucis, il devra rester dans le sac de l'enfant ou être remis à la directrice. En cas de nécessité la directrice fera le relais avec les parents ou jugera de la nécessité pour l'enfant de contacter directement ses parents.

Les enfants ne peuvent en aucun cas être autorisés à prendre eux-mêmes des médicaments. Tout **traitement médical indispensable** doit être spécifié à la directrice, accompagné d'une ordonnance médicale ainsi que d'une autorisation écrite des parents. Il est rappelé que tout enfant présentant des signes de fièvre ou de maladie contagieuse ne pourra être accueilli

4. SANCTION

Tout manquement à ce règlement sera communiqué immédiatement aux parents.

En cas de fautes graves telles que : actes de brutalité, dégradations volontaires, vols, atteinte à la sécurité collective, usage d'objets dangereux, il pourra être envisagé une sanction disciplinaire, une exclusion temporaire, voire définitive du séjour, la réparation pécuniaire du préjudice, voire un signalement en gendarmerie.

Association DOMINO
Organisateur du séjour

Fabienne RITTIER
Directrice

Date et Signature des Parents
Suivi de la mention « Lu et approuvé »